



## Projet éolien de la Voie Romaine des Monts Faucilles

Compte-rendu de la réunion d'information de Lignéville

Mardi 12 mars 2024

# Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction .....	3
Les participants à l'évènement .....	5
Synthèse des éléments présentés et des échanges .....	6
Remerciements et contacts.....	14

# Introduction

Depuis 2019, Neoen étudie la faisabilité d'implanter un projet éolien dans les Vosges sur les communes de Valleroy-le-Sec, Thuillières, Saint-Baslemont, Lignéville, Dombrot-le-Sec, Provenchères-les-Darney, Viviers-le-Gras, Gignéville, Marey, Serocourt, Frain, Morizécourt et Martigny-les-Bains.

Fin 2022, à la suite de plusieurs années d'échanges avec les élus des communes et de certaines délibérations municipales positives qui ont abouti au lancement des premières études, Neoen a décidé d'accompagner le développement du projet éolien par une démarche de concertation augmentée avec le territoire. Accompagné par le cabinet spécialisé Demopolis Concertation, Neoen souhaite que ce projet devienne une opportunité pour le développement du territoire et ses riverains.

Pour ce faire, plusieurs phases de concertation ont été mises en œuvre, notamment l'envoi de flyers d'invitation pour les forums d'information en décembre 2022, la distribution d'une lettre d'information sur le projet en 2023, la création d'un site Internet participatif accessible en permanence, et enfin, la réalisation de démarches de porte-à-porte chaque mois dans diverses communes concernées par le projet.

À la requête du maire de Lignéville, une réunion publique a été organisée le 12 mars 2024 dans le but d'informer les administrés de la commune. Elle était spécifiquement destinée aux habitants de Lignéville, et de ce fait, les invitations ont été envoyées par M. Bogard à ses administrés.

En complément, M. Bogard a également convié les maires des communes limitrophes de Lignéville. Les élus suivants ont répondu positivement, à savoir

- M. SALQUEBRE Bernard, Maire de Dombrot-le-Sec
- M. BASTIEN Pierre, Maire de Thuillières
- M. PERRY Franck, Maire de Vittel, Vice-Président du conseil départemental des Vosges en charge du tourisme

Certains élus invités par M. Bogard n'ont pas pu être présents et ont été excusés, à savoir

- M. BOYE Pascal, Maire de Saint-Baslemont
- M. THIERY René, Maire de Provenchères-lès-Darney

Les objectifs de la réunion publique étaient les suivants :

- Vous présenter les caractéristiques du projet, les études réalisées ainsi que les prochaines étapes du calendrier du projet ;

- Répondre aux questions du territoire et échanger avec vous sur ce projet ;
- Vous présenter les outils d'information et de concertation mis à disposition.

*Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, le compte-rendu des éléments présentés, ainsi que les échanges qui se sont tenus **lors de cette séance.***

# Les participants à l'évènement

La séance du mardi 12 mars 2024 à Lignéville, a rassemblé **31 personnes dont**

- M. BOGARD Gilbert, Maire de Lignéville
- M. BASTIEN Pierre, Maire de Thuillières
- M. MORLOT Daniel, Conseiller municipal de Lignéville
- 3 conseillers municipaux de Lignéville (2 hommes et 1 femme) a minima
- M. SALQUEBRE Bernard, Maire de Dombrot-le-Sec
- Mme PATARS Sandrine, Conseillère départementale Canton de Vittel
- M. PERRY Franck, Maire de Vittel, Vice-Président du conseil départemental des Vosges en charge du tourisme
- 22 habitants de Lignéville

L'équipe de Neoen, était présente afin de présenter son projet et répondre aux questions :

- Antoine BLANCHET, Chef de projet Neoen
- Pierre DOISY, Chef de projet Neoen

Finalement, l'équipe de Demopolis Concertation était présente afin d'animer et collecter les échanges :

- Charline VIALLE, Associée
- Léa SÉVÈRE, Consultante
- Pauline MARTI, Assistante chef de projets

# Synthèse des éléments présentés et des échanges

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations partagées lors de la réunion d'information à Lignéville sur le support de présentation sur le [site Internet du projet](#), avec notamment :

- Les chiffres clés et le calendrier de développement du projet, la présentation et l'état d'avancement des études environnementale, paysagère, acoustique et des vents ;
- Les réponses aux questions remontées du territoire et échanger avec les participants sur ce projet
- Les actions et outils réalisés depuis le lancement de la concertation sur le territoire.

À la suite de la présentation du projet par l'équipe de Neoen, les participants ont été invités à prendre la parole à tour de rôle pour faire part de leurs questions. Ces questions ont fait l'objet de réponses de la part des équipes de Neoen et de Demopolis Concertation. Retrouvez ci-dessous la retranscription des échanges collectés.

**Question d'un participant** : « *Dans votre présentation vous parlez de différents bureaux d'études, mais qui les rémunèrent ?* »

**Réponse de Neoen** : « C'est l'entreprise Neoen, qui rémunère les bureaux d'études. Ils sont totalement indépendants. Cette neutralité est nécessaire et permet, en suivant la méthodologie dictée par la réglementation, d'obtenir des études recevables par les services instructeurs. La réglementation impose une enquête des services instructeurs qui vérifient les données collectées afin d'instruire ou non le projet. »

**Question d'un participant** : « *Est-ce que le modèle de machines choisi pour le projet respectera bien les 90 mètres en hauteur ? Car un plan de paysage du PLUi de la Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest a été voté et les parcs éoliens doivent respecter une hauteur maximale de 90m.* »

**Réponse de Neoen** : « Sur le plan de paysage, ce que nous pouvons dire est que, nous, notre sujet est de faire un parc viable. Nous ne pouvons pas faire des éoliennes de 90mètres de haut comme vous le souhaitez. Ça ne se fait plus, nulle part. Ce n'est pas rentable. Le vent serait insuffisant. Les restrictions imposées par le PLUi sur ce projet sont prises en comptes dans nos études. Dans tous les cas, la hauteur des éoliennes sur ce site est aussi contrainte par un réseau très basses altitudes (RTBA) de l'armée, à 150m en bout de pales. En revanche pour être exact, nous sommes

susceptibles de déposer un projet 91,5m à hauteur de nacelle. C'est aussi ce que nous allons devoir prendre en compte. Encore une fois, il y a des services instructeurs et si nous ne respectons pas certaines normes paysagères ou environnementales, le projet pourrait être refusé. Sur la partie paysage, pour finir, les études vont être faites. Nous allons faire, notamment des photomontages. Nous réaliserons des études d'encerclement qui vont nous permettre de connaître l'impact sur la commune. Et si l'impact n'est pas acceptable, le projet ne se fera pas ou se fera autrement. Notre objectif est de faire un projet acceptable pour vous, mais aussi pour les services instructeurs. »

**Remarque d'un participant :** « Vous n'avez pas proposé de photomontages qui montrent la hauteur des éoliennes. De plus, nous ne souhaitons pas accepter de faire des projets annexes pour simplement acheter la paix sociale ».

**Réponse de DEMOPOLIS CONCERTATION :** « Tout n'est pas soumis à la co-construction. Nous ne co-construisons pas l'entièreté du projet. Nous avons proposé de co-construire les points de photomontage. Ce qu'on a fait en juin dernier. Ensuite, nous avons ouvert la proposition avec la co-construction des mesures d'accompagnement. Certaines communes ont accepté, d'autres non. Pour information, s'il y a des projets locaux à mener dans le cas de ces mesures, l'idée est que bien évidemment, il n'y a pas que Neoen qui fasse des propositions, mais bien des propositions de projets qui viennent du territoire. Ça ne changera pas la configuration du projet., ce sont des retombées positives, en plus du projet. Ce n'est pas pour acheter la « paix sociale ». Le projet peut se faire sans ces mesures. »

**Question d'un participant :** « Pourquoi faire un parc de 25 éoliennes sur cet axe-ci en particulier ? »

**Réponse de Neoen :** « Pour définir l'emplacement d'un parc éolien, nous prenons tout d'abord en compte différentes contraintes, avant de lancer des études de faisabilité :

- Le gisement de vent
- La distance aux habitations de 500m minimum ;
- Les servitudes techniques (aéronautiques, hertziennes, distances aux radars).

Aux vues de ces différentes contraintes, nous identifions ainsi des zones propices au développement éolien, donc la zone que nous présentons dans le cadre du projet de la Voie Romaine des Monts Faucilles ».

**Question d'un participant :** « Pourquoi nous ne concentrons pas tous nos efforts sur le nucléaire ? »

**Réponse de Neoen** : « Nous pensons que le mix énergétique français ne doit pas se concentrer uniquement sur le nucléaire, qu'il doit être diversifié en intégrant l'éolien qui a toute sa part dedans. »

**A la suite de la réunion, Demopolis Concertation ajoute pour éclaircissement :**

À la suite des élections européennes de 2019, la nouvelle Commission a impulsé une feuille de route climatique, le Pacte vert européen. Ce dernier comprend une série de nouvelles mesures visant à atteindre la neutralité carbone à l'échelle de l'Union en 2050. Le 30 mars dernier, les Etats membres et les eurodéputés sont tombés d'accord autour d'un objectif de 42,5 % d'énergies renouvelables dans le mix européen d'ici à 2030. (Source : touteurope.eu.fr). La loi de transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015 a fixé de nombreux objectifs ambitieux pour accélérer la transition énergétique de la France. Pour y parvenir, mais également pour diversifier le mix énergétique, assurer la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe les priorités d'action de la politique énergétique du Gouvernement pour les dix prochaines années. Cette feuille de route permettra de réduire les émissions liées à la production et la consommation d'énergie et de placer la France sur la trajectoire nécessaire pour atteindre une décarbonation complète de l'énergie en 2050.

**Question d'un participant** : « *Vous dites que la durée d'exploitation du parc sera de 30 ans. Si l'entreprise disparaît, qu'est-ce qui se passe pour le parc de la Voie Romaine des Monts Faucilles ?* »

**Réponse de Neoen** : « Tout d'abord en cas de faillite, comme c'est une installation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), les banques auront l'obligation de racheter les parcs et de les démanteler en fin de vie. Elles seront donc exploitantes du parc. Le démantèlement est une obligation légale, quel que soit le propriétaire du parc. Et sinon, c'est à l'entité qui aura racheté Neoen qu'incombe cette tâche. »

**Question d'un participant** : « *Qui aura la charge de l'entretien du parc, des routes et de tout ce qu'il y a autour ?* »

**Réponse de Neoen** : « L'entretien sera à la charge de Neoen. Nous prenons en charge l'entretien des voiries, d'un point de vue financier et en termes de responsabilités. Pour l'utilisation de ces chemins, nous versons généralement un loyer à la commune, via une signature d'une convention de voiries. C'est une retombée complémentaire pour la commune, aux retombées fiscales. Si les communes ne sont pas volontaires, nous faisons appel à une entreprise extérieure. »

**Question d'un participant** : « *Comment allez-vous installer les éoliennes sur Lignéville et Dombrot-le-Sec par exemple, vis-à-vis de la migration des oiseaux ?* »



**Réponse de Neoen :** « L'axe principal de migration se fait sur un axe Nord-Est Sud-ouest Pourquoi ? Entre les bois encadrant la voie romaine. Nous sommes sur des hauteurs, au niveau de la voie romaine. Le bureau d'études environnementales nous recommande d'avoir une ligne qui suit cet axe pour éviter un effet barrière. Cet axe est dans le sens du vent. Une fois que nous avons les états initiaux, notre démarche est d'éviter les impacts. Par exemple, nous voyons qu'on a un axe de migration, nous chercherons donc une implantation permettant d'éviter un effet barrière, en favorisant une implantation cohérente et suivant l'axe de migration. »

**Question d'un participant :** « *Connaissez-vous la densité d'éolienne au km<sup>2</sup> sur la photo du parc des Hauts Chemins à Esley ? De cette façon nous pourrions comparer avec votre projet.* »

**Réponse de Neoen :** « Actuellement, nous travaillons sur une zone d'étude de 16km du nord au sud, pour le projet de la Voie Romaine des Monts Faucilles. Même si cela ne veut pas dire que toute la zone fera l'objet d'implantation d'éoliennes. »

**Complément de réponse apporté après la réunion par Neoen :**

Sur le parc des Hauts chemins la distance minimale entre les mats des éoliennes est de 300m, il y a 6 éoliennes étendues sur 2km environ.

**Question d'un participant :** « *Êtes-vous tenus de faire des montages photos avant/après du parc ? Allez-vous communiquer là-dessus ? Si oui, quand cela sera fait ?* »

**Réponse de Neoen :** « Aujourd'hui, nous n'avons pas l'implantation ; elle sera définie au printemps. De ce fait, nous n'avons pas la capacité de vous présenter des photomontages ce soir. Nous pourrons vous les présenter une fois réalisés, à l'automne, lors d'un prochain rendez-vous de concertation. Néanmoins, sachez que pour l'ensemble des études, vous pourrez y avoir accès lors de l'enquête publique, car ce sont des données publiques. ATER ENVIRONNEMENT, le bureau d'études en charge de l'impact paysager, part sur site en ce mois de mars pour prendre des photos afin de réaliser ces photomontages. Dès que nous aurons l'implantation, ils pourront les réaliser. De plus, dans l'étude d'impacts, on étudie aussi la saturation visuelle. Ceci nous donne des critères que nous essayons de respecter afin d'être instruits par la suite. »

**Question d'un participant :** « *Allez-vous respecter les 500 mètres de distance aux villages ?* »

**Réponse de Neoen :** « Oui, la réglementation des 500m concerne les habitations, chaque habitat. »

**Question d'un participant** : « Allez-vous respecter cette même distance vis-à-vis du tronçon du GR27 qui l'une des portions pour Saint-Jacques-de-Compostelle ? »

**Réponse de Neoen** : « Non, nous ne faisons pas de zone « tampon » de distance autour des GR. La réglementation des 500m concerne les habitations. »

**Question d'un participant** : « Avant de débiter les études, comment est choisi le territoire d'implantation ? Il y a beaucoup de disparités sur le département au niveau des paramètres géographiques, des parcs existants donc pourquoi vouloir choisir ici particulièrement ? »

**Réponse de Neoen** : « Initialement, nous avons un ensemble de contraintes sur l'ensemble du territoire, qui sont rédhibitoires. Ceci entraîne la possibilité de s'implanter ou non. Puis, nos études viennent affiner la zone d'implantation. Nous ne choisissons pas un territoire de façon aléatoire. Chez Neoen Grand Est et Paris, nous cherchons des zones favorables au nord de la Loire. Ce sont des contraintes qui nous ont amenés ici. Nous avons aussi d'autres projets dans d'autres départements. Les Hauts de France, la Normandie et le Grand Est ont de grands gisements de vent adaptés à l'éolien. Ce que les régions du Sud ont moins. Le vent, dans le Sud-Est, est plus important, mais par intermittence. Il se prête moins à une activité éolienne. De ce fait, il y a moins de projets puisque c'est moins rentable pour un développeur, les éoliennes produisant moins d'énergie. »

**Question d'un participant** : « Avez-vous fait le pourcentage des retombées économiques pour le public face aux retombées pour le privé ? »

**Réponse de Neoen** : « Cela dépend des projets et de la fiscalité de chaque commune, intercommunalité et département. En ce qui concerne les retombées privées, nous ne pouvons communiquer sur les montants, car il s'agit de contrat privé. Sachez qu'il y a plus de retombées pour le public que pour le privé. C'est un ratio par MegaWatt. »

**Réponse de DEMOPOLIS CONCERTATION** : « Les loyers sont bien pour les propriétaires terriens privés et les exploitants de ces terres. Les retombées fiscales sont pour les communes, intercommunalités, départements et régions. »

**Complément de réponse apporté après la réunion par Neoen** : Les retombées sont propres à chaque commune, intercommunalité et département. Pour donner un ordre de grandeur strictement informatif, une éolienne de 3MW sur la commune de Lignéville pourrait engendrer des retombées fiscales de l'ordre de 6 200 euros par an. Cette estimation est basée sur le modèle fiscal de Lignéville et de la Communauté de Communes Vosges Côté Sud Ouest, ainsi que sur la Loi de finances 2022.

**Question d'un participant** : « Avez-vous déjà l'accord des propriétaires pour mettre autant d'éoliennes ? »

**Réponse de Neoen** : « Nous avons déjà l'accord des exploitants qui nous permettent d'envisager potentiellement 25 à 40 éoliennes, suivant les contraintes qui sont en cours d'analyse avec les différentes études. »

**Question d'un participant** : « Avez-vous bien en tête l'ensemble des contraintes auxquelles vous serez confrontés ? Car nous les rappellerons à la préfecture. »

**Réponse de Neoen** : « Nous avons fait une première présentation des états initiaux. On a été transparents sur la présence de certaines espèces, comme nous vous l'avons présenté ce soir (cf. présentation sur le site Internet du projet). En fonction de ces états initiaux et préconisations de nos bureaux d'études et de nos échanges avec la DREAL, nous nous chargeons d'appliquer la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) adéquate. L'évitement est à favoriser pour garantir la non-atteinte de l'environnement. La compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, quand tous les impacts n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. Cette démarche est mise en œuvre lors du processus aboutissant in fine à la délivrance d'une autorisation de construire les parcs éoliens. »

**Question d'un participant** : « Quel est l'impact des éoliennes sur l'agriculture ? »

**Réponse de Neoen** : « Il y a un impact agricole, comme pour tout projet qui génère des impacts. L'emprise au sol représente environ 30 ares par éolienne. Ce sont donc des parties de parcelles qui ne sont plus utilisées pour la culture. Notre sujet est la production d'une énergie verte qui permet de préserver nos ressources. Il n'y a pas de compensation prévue pour les parcelles impactées.

**Complément d'une participante** : « Si, si, ça existe. Au-delà des loyers collectés, il y a une sorte de dédommagement qui est prévu. Dès lors qu'il y a plus de 2hectares agricoles consommés par le projet, il y a une étude préalable à une compensation collective agricole qui doit être présentée en préfecture. Donc, dans cette étude, il doit être présenté des mesures de compensation. Soit, il y a la possibilité de remettre en terres agricoles des espaces de friches ou quelque chose comme ça. Il doit y avoir des mesures compensatoires qui peuvent aller jusqu'à la constitution d'une enveloppe de compensation collective agricole qui devra permettre à des projets agricoles collectifs de voir le jour. Effectivement, il faut des projets agricoles collectifs sur le territoire impacté pour justement dédommager la ferme de l'implantation des éoliennes, mais aussi des chemins. »

**Question d'un participant** : « Quel est l'intérêt écologique pour nous d'aller vers les éoliennes, plutôt que le nucléaire ? »

**Réponse de Neoen :** « Nous tentons de réduire notre empreinte carbone en électrifiant un maximum. Le mix du solaire, du nucléaire et de l'éolien permet de réduire cette empreinte. Nous nous situons au même point que le nucléaire en terme d'émission de carbone équivalent, pour la production d'un kilowatt heure d'électricité, sans les déchets associés. Une éolienne, en un an, a remboursé son empreinte carbone générée pour sa construction. Ainsi, suite à la première année, l'éolienne produit pendant environ 25 ans de l'énergie que l'on peut considérer comme complètement décarbonée, son empreinte carbone étant déjà remboursée par la première année d'utilisation. »

**Question d'un participant :** « *Que représente l'ensemble du parc éolien français en termes de consommation d'électricité ?* »

**Réponse de Neoen :** « En 2023, l'énergie éolienne a servi à fournir 8,5 % de la consommation électrique nationale. »

**Complément de réponse apporté après la réunion par Demopolis concertation :**

8,4% provenant des éoliennes terrestres, 0,1% des éoliennes offshore, qui tendent à se développer. » (Source : SDES, Service des données et des études statistiques – tableau de bord de l'éolien.).

**Complément de DEMOPOLIS CONCERTATION :** « L'objectif n'est pas d'enlever le nucléaire, mais d'avoir un mix énergétique diversifié. »

**Question d'un participant :** « *Avez-vous l'historique des projets de vos prédécesseurs sur la Voie Romaine ? Connaissez-vous les raisons qui ont fait que ces projets n'ont pas vu le jour ?* »

**Réponse de Neoen :** « Nous avons l'historique, dans le sens où nous avons accès à l'arrêté préfectoral de l'ancien projet. Nous connaissons l'emplacement qui était prévu. De mémoire, c'est le radar de Contrexéville qui a bloqué le développement des précédents projets. »

**Question d'un participant :** « *À quel moment l'avis des habitants est-il pris en compte ? Au moment de l'enquête publique, notre avis sera-t-il entendu ?* »

**Réponse de Neoen :** « Aujourd'hui, nous faisons essentiellement de la communication et de l'information. Sinon, ce sera durant l'enquête publique. C'est au commissaire-enquêteur de récolter l'avis des citoyens »

**Remarque du Maire :** « Pour compléter, lorsque l'enquête publique arrive, tout est « calé » pour le porteur de projet. Cependant, ce qui se passe le plus souvent lors de l'enquête publique, c'est que les gens ne viennent pas inscrire leurs remarques dans le registre. À vous de voir, mais rappelez-vous en 2027 que vous êtes venus ce soir.

Nous sommes une collectivité, nous ne sommes pas l'Etat. Le but de la commune est de délibérer. Là, nous avons déjà délibéré contre sur la forme, mais pas encore sur le fond. Ce que nous ferons. Mais pour cela, il faut que cela décante – d'où cette réunion.

**Remarque de DEMOPOLIS CONCERTATION** : « Nous vous conseillons de faire un porte-à-porte pour informer de l'ouverture d'une enquête publique sur un projet éolien. L'important est que les habitants soient informés de l'existence de cette enquête, mais aussi des moyens pour participer. D'autant qu'il existe d'autres outils, autres que le registre en mairie. »

**Question d'un participant** : « *Votre entreprise qui relève du secteur privé, est-elle subventionnée par le gouvernement et l'Europe ?* »

**Réponse de Neoen** : « Non, l'éolien n'est pas subventionné. Nous passons par le CRE (Commission de régulation de l'énergie). Il y a des appels d'offres CRE. Pour vendre son électricité, le développeur doit passer par l'Etat. Ce n'est pas de la subvention, c'est de l'achat, par l'état de l'énergie que nos éoliennes produisent. »

## Remerciements et contacts

Neoen et Demopolis Concertation tiennent à remercier tous les participants pour leur intérêt et les échanges constructifs entre les uns et les autres. Cela a permis de faire avancer la compréhension du projet avec eux.

Pour toute question en amont d'un prochain rendez-vous, vous pouvez contacter :

<p><b>NEOEN</b></p> <p>Antoine BLANCHET <i>Chef de projet</i> T. 06 64 09 40 76 <a href="mailto:antoine.blanchet@neoen.com">antoine.blanchet@neoen.com</a></p> <p>Pierre DOISY <i>Chef de projet</i> T. 06 59 73 16 34 <a href="mailto:pierre.doisy@neoen.com">pierre.doisy@neoen.com</a></p>	<p><b>demopolis</b> concertation</p> <p>Léa SÉVÈRE Consultante T. 07 88 66 96 49 <a href="mailto:lea.severe@demopolis-concertation.fr">lea.severe@demopolis-concertation.fr</a></p> <p>Charline VIALLE Associée T. 06 13 60 01 06 <a href="mailto:charline.vialle@demopolis-concertation.fr">charline.vialle@demopolis-concertation.fr</a></p>
---	--

Ou rendez-vous sur le site Internet du projet :



<https://voieromaine-vosges.eolien.neoen.fr/>